

ENERGEN STIMUL - préparation végétale additive (1^e étiquette)

Fabricant: EGT system spol. s r.o. Opava, Kateřinky, U Cukrovaru 1669/4B, code postal 747 05.

Propriétés chimiques et physiques:

Quantité minimale garantie de substances déclarées:

Substances humiques et leurs sels 9%

Mélange d'oligopeptides et d'acides aminés 12%

Contient en outre: Mouillant avec effet collant, extraits d'algues marines – adaptogènes et autres substances soutenant la croissance, la photosynthèse et la formation de rendement. pH 6,5 à 8,5. La teneur en éléments à risque respecte les limites fixées par la loi en mg/1 kg: Cd 1, Pb 10, Hg 1, As 10, Cr 50.

Etendue et mode d'utilisation: ENERGEN STIMUL est destiné au soutien de la croissance des cultures champêtres et sylvicoles – céréales, navette, moutarde, pavot, pommes de terre, légumes, légumineuses, maïs et autres plantes. Le produit est destiné aux céréales en période de formation de tige. Pour la navette et la moutarde en phase de croissance par allongement. Pour le pavot en période de formation de tétrades polliniques. Pour le tournesol à partir de 20 cm jusqu'à une hauteur de tapis végétal de 45 cm. Pour l'oignon de la sortie de terre jusqu'à la mi-juillet. Pour les légumes de manière générale de la sortie de terre jusqu'à la fin de la période de croissance principale. Pour le pois et le soja en période de croissance principale jusqu'au début de la formation de boutons. Sur les essences feuillues et résineuses dans les pépinières d'ornementation et sylvicoles. Sur les pelouses. Augmente la puissance de la photosynthèse des plantes et stimule la croissance dans la période de croissance principale. Soutient la formation d'un fin chevelu de racines. Améliore l'utilisation de l'humidité et de la nutrition fournie. Le produit est relativement inoffensif pour les abeilles. D'autres informations et méthodologies concernant le produit sont disponibles à l'adresse www.energen.info.

Mode d'emploi – dosage recommandé: 1 litre/ ha dans 100 litres d'eau au minimum ou d'engrais N. En tant que **dose maximale, nous recommandons 2 litres/ ha** et ce uniquement pour les tapis végétaux ou plantes très dévastés où cet effet recherché est demandé (soja). **Une dose de 0,5 litre/ha suffit pour les tapis végétaux de céréales, de navette, de moutarde, etc., constitués avec qualité.** La spécification du présent mode d'emploi est disponible dans les méthodologies actuelles de toutes les plantes sur le web. Une combinaison avec des engrais liquides de type DAM, AGROSAN, DUMAG est possible. Lors de la combinaison avec d'autres engrais liquides, nous recommandons de procéder à un test de rétractibilité. Nous recommandons de tester une combinaison avec des pesticides (après consultation avec leurs fabricants) dans un petit volume (par ex. dans 0,1 litre). En cas de mixtion avec d'autres préparations, il est toujours absolument indispensable de mettre les préparations dans un volume entier d'eau! Nous recommandons de manière préventive (en cas de combinaison avec d'autres préparations et engrais) de procéder à une application dans les 15 heures après mixtion. Rincez consciencieusement l'emballage à l'eau et versez le reste de la préparation dans un pulvérisateur. N'utilisez les accessoires pour la mesure des doses de la préparation qu'à cette fin!!! Le délai de protection se conforme au pesticide auquel la préparation est adjointe. Ne pas mélanger avec des herbicides. Le fabricant ne répond pas des dommages causés par une mauvaise utilisation de la préparation!

Instructions pour la sécurité et la protection de la santé lors du travail:

Xi



irritant

Xi – Irritant. **Phrases-R: R36/38** Irrite les yeux et la peau. **Phrases-S: S2** conservez hors de portée des enfants. **S26** En cas d'atteinte d'un œil, rincez immédiatement et consciencieusement à l'eau et allez chercher une aide médicale. **S28** En cas de contact avec la peau, lavez immédiatement avec une grande quantité d'eau.

S37/39 Utilisez des gants de protection appropriés et des lunettes de protection ou une visière de visage.

Instructions pour les premiers soins:

Instructions générales: Si des troubles de la santé apparaissent ou en cas de doute, informer un médecin. En cas d'évanouissement, mettre en position stabilisée et ne jamais rien administrer par voie orale.

En cas d'aspiration: Transporter à l'air frais. Appliquer de l'oxygène en cas de problèmes respiratoires. En cas d'arrêt de la respiration, administrer une respiration artificielle. Allez chercher une aide médicale.

En cas de contact avec la peau: Laver avec une grande quantité d'eau tout enlevant le vêtement et la chaussure contaminés. Laver le vêtement avant nouvelle utilisation et nettoyer consciencieusement les chaussures. Allez chercher une aide médicale.

En cas d'atteinte des yeux: Rincez immédiatement avec une grande quantité d'eau pendant une durée minimale de 15 minutes avec les paupières ouvertes. Oter les lentilles de contact. En cas de présence d'une irritation, allez chercher un médecin.

En cas d'ingestion: Donner à boire 0,5 l d'eau, ne pas provoquer de vomissement, si cela n'est pas formellement recommandé par un médecin. En cas d'apparition de symptômes de troubles, allez chercher une aide médicale.

Entreposage: Entrepochez dans des espaces séparés et approuvés pour cette fin, protégés des influences climatiques. Gardez les récipients dans des endroits frais bien aérés et à des températures de 5-25 °C. Maintenez les emballages bien fermés et scellés jusqu'à leur propre utilisation. La préparation n'est pas classée comme dangereuse en vertu de la loi n° 157/1999 du Recueil des Lois et Décrets.

Transport: La préparation est transportée par des moyens de transport couverts. Les réglementations du transport public s'appliquent pour le transport. Doit être protégée contre tout gel important lors du transport.

Informations sur la liquidation des déchets et des emballages des produits: Rincez les emballages vides de la préparation avec une quantité suffisante d'eau pour parvenir à la dilution minimale recommandée pour l'application. Appliquez la solution obtenue exclusivement sur le terrain traité. Les emballages vides peuvent être restitués au fabricant pour réutilisation ou peuvent être déposés dans les déchets séparés ou peuvent être remis aux personnes habilitées pour la liquidation des déchets dangereux. Les restes du produit non dilué déjà inutilisable (quel que soit le niveau de sa dépréciation) qui ne peuvent être utilisés en tant que produit, de même que les emballages souillés par la préparation inutilisable, dépréciée, **font partie des déchets dangereux**, ne doivent pas arriver dans les canalisations, les rigoles d'écoulement et les sources d'eau potable et doivent être remis dans les endroits désignés à cette fin par les organismes publics.

La période de garantie de la préparation est de 24 mois. **PND 1/2009 CONTENANCE:** 10 litres. **La date de production** est indiquée sur le produit.